

PA04 - Certification - Traduire les règles du droit social et fiscal en calculs de paie

Formations certifiantes

Formation certifiante — code RS6527 par la décision de la commission de la certification professionnelle de France Compétences du 09/02/2024, échéance le 09/02/2029.

Thématique(s)

Formation certifiante

21

participants formés en 2025

95 %

de taux de réussite en 2025

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Présentation

La certification permet aux collaborateurs en charge de la paie de connaître les règles du droit social et fiscal qui sont applicables à la gestion de la paie, pour pouvoir contrôler la bonne transcription sur les bulletins de salaire.

Objectifs professionnels

- Appliquer les règles essentielles du droit social applicables à la paie et veiller à leur bonne transcription sur le bulletin de salaire
- Appliquer correctement les données permanentes et assurer la bonne gestion des données variables
- Contrôler les calculs des cotisations, en application de la réglementation sociale et fiscale afférente
- Réaliser les formalités déclaratives relatives à la gestion de la paie

Programme

Introduction (2 jours)

1. Les prérequis à la bonne gestion de la paie

- La bonne connaissance de l'environnement juridique du dossier
- Le service paie
- Le classement

2. Les sources du droit social applicables à la paie

Cas pratiques

1ère partie (2 jours) : Notions essentielles pour le calcul du salaire brut

1. Le respect des salaires minima

- le smic
- les minima conventionnels
- la rémunération mensuelle minimale
- l'assiette minimale de cotisations
- les sanctions en cas de non respect des salaires minima
- réflexes pour un contrôle de respect du principe « à travail égal / salaire égal »
- égalité salariale femmes / hommes

2. La durée du travail et ses incidences sur la rémunération

- distinction entre temps de travail effectif et temps à rémunérer qui ne constitue pas du temps de travail effectif : incidences sur le décompte des heures supplémentaires
- le contrôle du temps de travail
- le décompte des heures supplémentaires et leur rémunération
- la contrepartie obligatoire en repos
- le repos compensateur de remplacement
- les conventions de forfait
- le travail à temps partiel

3. La gestion des congés payés

- le décompte des congés acquis
- décompte des congés pris
- calcul de l'indemnité de congés payés

- l'indemnité compensatrice de congés payés

4. La maladie / l'accident du travail

- rappel de quelques fondamentaux
- la retenue pour absence
- le maintien de salaire
- les indemnités journalières complémentaires de prévoyance

5. Les avantages en nature et les frais professionnels

- les avantages en nature
- les frais professionnels

2ème partie (4 jours) : les cotisations sociales : le calcul du salaire net

1. Présentation du bulletin de salaire

- le bulletin de paie clarifié : rubriques obligatoires et échéancier
- mentions interdites
- les sanctions

2. Le plafond de sécurité sociale

- la régularisation de plafond
- le calcul du plafond en cas d'entrée ou de sortie en cours de mois
- la neutralisation du plafond
- le prorata de plafond pour les salariés à temps partiel
- le prorata de plafond pour les salariés multi-employeurs

3. Le taux de cotisation et les cotisations spécifiques

- les seuils d'effectifs
- les cotisations de sécurité sociale
- les cotisations d'assurance chômage
- les cotisations de retraite complémentaire obligatoire
- le versement mobilité
- la CSG et la CRDS
- le forfait social
- les contributions patronales de prévoyance complémentaire et de retraite supplémentaire

4. Flash sur 4 principales réductions de charges sociales

- la réduction générale de cotisations
- la cotisation d'allocations familiales
- la réduction de cotisations patronales d'assurance maladie

- la réduction de cotisations salariales et la réduction d'impôt sur les heures supplémentaires

5. Le net à payer / le net social / le net fiscal

- Exposé différence net à payer / net fiscal
- Régime social et fiscal des indemnités de rupture
- Rappel déductibilité sociale et fiscale des contributions patronales de retraite supplémentaire et de prévoyance
- Abattement forfaitaire pour frais professionnels : incidences sociales ? incidences fiscales ?
- Net à payer et saisies sur salaire

6. La DSN

7. Sensibilisation au régime social et fiscal de l'épargne salariale

- Participation
- Intéressement
- Plan d'épargne entreprise

Exemples de cas pratiques :

Cas pratique : modulation et heures supplémentaires / et maladie

Cas pratique : Jours RTT sur 4 semaines et heure supplémentaires

Cas pratique : forfait annuel en heures / forfait annuel en jours et absences

Cas pratiques : calcul des droits à congés payés acquis

Cas pratique : calcul de l'indemnité du congés payés

Cas pratique : remplir un tableau relatif aux seuils d'effectifs

Cas pratique : calculer et compléter les bases de cotisations pour l'établissement d'un bulletin de paye d'un salarié cadre

Cas pratique : calcul de l'assiette de la CSG et de la CRDS en cas de rupture de contrat de travail

Cas pratique : déductibilité des contributions de retraite supplémentaires et de prévoyance complémentaire

En fin de parcours, les apprenants passent l'examen en vue de l'obtention de la certification « Traduire les règles du droit social et fiscal en calculs de paie », certification enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences (code RS6527) par la décision de la commission de la certification professionnelle de France Compétences du 09/02/2024.

Le passage de la certification consiste en la résolution individuelle d'un cas pratique complexe (cas pratique permettant aux apprenants d'étudier une situation opérationnelle et de préconiser les meilleures solutions juridiques) durant 1 heure de préparation, suivi d'une soutenance orale de 30 minutes devant un jury de professionnels (15 mn de présentation, 15 mn de questions/réponses).

Public concerné

- Assistants RH
- DRH / RRH
- Fonction paye
- Gestionnaire paye
- Juriste en droit social
- Responsable paie et administration du personnel

Pré-requis

- Bénéficiaire d'au moins 5 ans d'expérience dans le traitement de la paie

Pédagogie

- Equipe pédagogique constituée d'avocats experts en Droit de la paie de Fidal
- Suivi personnalisé et évaluation des acquis après chaque module de formation
- Remise d'un support pédagogique en main propre
- Pédagogie interactive (mises en situation, cas pratiques, partages d'expériences,...)
- Accès à un espace privilégié d'échanges et à des contenus à jour des dernières actualités
- Modalités de certification vous sont communiquées sur demande

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Avis clients

Note moyenne : 4.8/5 (6 avis)

Très contente de ma formation. Je sors de celle-ci avec un véritable bagage en plus!

Lucie L. – 4/5

Formation de qualité avec des formateurs aguerris. Merci beaucoup

Aurore C. – 5/5

Formation très complète.

Charles F. – 5/5

Formation de très bonne qualité, formatrice très compétente, rigoureuse et accompagne chaque stagiaire pour l'acquisition des points abordés. Pas de perte de temps...travail très très sérieux.

Assia G. – 5/5

Très bonne formation complète.

Elodie W. – 5/5

Une très bonne formation qui me permet de comprendre mon travail, les cotisations. En fin ne plus travailler sans comprendre ce que je fais. Des formateurs qui ont su m'aider à comprendre et à être disponible et patient, à réexpliquer quand il le fallait.

Mélicane A. – 5/5

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+33(0)158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.